



Assurance et paiement contentieux

Par **lily**, le **09/08/2011** à **19:04**

Bonjour,rnrnJ'ai, après 2 rejets de prélèvement à cause des dates qui ne convenaient pas, été obligée de payer mon contrat d'assurance auto d'un seul coup, ce que j'ai fait avant le délais de suspension...j'ai déduit les frais de contentieux de 15 euros.rnrnIl y a 4 jours, je me suis faite arrêtée par le police et j'ai réalisé,"grace" à l'amende de 35 euros, que je n'avais pas reçu ma vignette d'assurance depuis 2 mois alors que le chèque lui avait été encaissé.rnrnMon assurance me réclame les 15 euros non réglé des contentieux pour m'envoyer ma vignette d'assurance...rnrnj'ai trouvé ça sur le net, mais j'ai besoin de vos conseils et avis...rnrn"Vous ne devez payer que le montant de la dette. rnLes frais de dossier, de recouvrement et de correspondance sont à la charge de la personne ou de l'entreprise qui a engagé la société (article 1999 du code civil et article 32 de la Loi n° 91-650 du 9 juillet 1991)."

Par **pat76**, le **09/08/2011** à **19:31**

Bonsoirrn rnVous envoyez un courrier recommandé avec avis de réception à votre assureur, dans lequel vous lui précisez que si dans les 5 jours à la réception de votre courrier,vous n'avez pas reçu la vignette de votre assurance automobile que vous avez payer par chèque n° encaissé le..., vous saisirez la juridiction compétente afin de faire trancher le litige. rn rnLe fait que vous ne puissiez prouver que votre véhicule est assuré, vous cause un tort puisque vous vous exposez à des poursuites en cas de contrôle.rnrnVous précisez que vous ne manquerez pas de réclamer à l'assureur le remboursement des contraventions que vous auriez à payer pour défaut de vignette, en le demandant au juge.rnrn Vous leur rappelez la loi et l'article du

code civil quant aux frais de dossier contentieux
Vous garderez une copie de votre lettre.

Par **lily**, le **10/08/2011** à **00:37**

Merci beaucoup pour cette réponse Pat, j'ai donc le droit de refuser le paiement du contentieux ET de réclamer ma vignette ?

Par **pat76**, le **10/08/2011** à **13:23**

Bonjour
Vous avez donné la réponse dans votre question.

Par **lily**, le **10/08/2011** à **17:00**

Oui, je voulais juste être certaine...Merci pour ces précieux renseignements...bonne fin de journée.
lily